



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mme BERT et M. DUCOS-DUCQ.

30-05-2014-23

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

OBJET : TRAVAUX MAISON BARON – REPORT DU DELAI D’EXECUTION DU MARCHÉ ET EXONERATION DES PENALITES DE RETARD.

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée la précédente délibération du 5 août 2013 prolongeant le délai d’exécution global des travaux de 5 mois sur ce chantier.

Il explique que, compte tenu des retards liés au désamiantage, des intempéries survenues dans le courant de l’année 2013 et des problèmes d’organisation du planning d’intervention des entreprises que tout cela a occasionné sur le chantier, il convient de repousser encore la date initialement prévue pour l’achèvement des travaux de manière à ce que le trésorier puisse prendre en compte les derniers paiements.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de reporter la date limite d’exécution des travaux sur le chantier de la Maison Baron à Lendresse au 30 avril 2014 pour l’ensemble des lots.

DECIDE d’accorder à toutes les entreprises concernées la remise des pénalités de retard prévues au C.C.A.P. sur ce marché public, en raison notamment des problèmes rencontrés au cours du chantier (intempéries, désamiantage complémentaire, reprises de travaux différées...).

AUTORISE le Maire à mandater les soldes des paiements en faveur des entreprises.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ